

# LES 9 PRINCIPES ÉTHIQUES DE L'INTERPRÉTATION



**aiic**

ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

INTERNATIONAL ASSOCIATION  
OF CONFERENCE INTERPRETERS

**1**

## PROBITÉ

Les interprètes n'acceptent un engagement qu'à condition d'être qualifié pour l'assurer.

**2**

## CONFIDENTIALITÉ

Les interprètes sont soumis au secret professionnel absolu.

**3**

## INTÉGRITÉ

Les interprètes ne tirent aucun profit personnel des informations obtenues dans l'exercice de leurs fonctions.

**4**

## RÉSERVE

Les interprètes agissent avec discernement et discrétion en présenciel et en ligne pour éviter de porter atteinte à l'image de la profession et à leurs clients.

**5**

## LOYAUTÉ

Les interprètes agissent en toute indépendance, impartialité et responsabilité dans leurs relations avec les clients.

**6**

## FIABILITÉ

Les interprètes sont toujours ponctuels.

**7**

## FIDÉLITÉ

Les interprètes s'efforcent de traduire tout propos avec loyauté et précision.

**8**

## COLLÉGIALITÉ

Les interprètes font preuve de respect et de solidarité à l'égard de leurs collègues.

**9**

## ÉGALITÉ

Les interprètes sont recrutés aux mêmes conditions quel que soit leur ancienneté ou leur genre.

Retrouvez le code d'éthique professionnelle  
de l'AIIC dans son intégralité [ici](#)